

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 18 mai 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE2114775A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, le ministre de l'intérieur et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 13 avril et le 11 mai 2021 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – Dans l'annexe I de l'arrêté interministériel (NOR : INTE2112080A) daté du 20 avril 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, publié au *Journal officiel* de la République française le 7 mai 2021, dans le paragraphe relatif au département de la Moselle pour des mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020, les communes de Courcelle-sur-Nied (5) et Illange sont supprimées et remplacées par les communes de Courcelle-sur-Nied (3) et Illange (5).

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 mai 2021.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,
A. THIRION

*Le ministre de l'économie,
des finances et de la relance,*
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des assurances,
L. CORRE

*Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie, des finances
et de la relance, chargé des comptes publics,*
Pour le ministre et par délégation :
*Le sous-directeur
chargé de la 5^e sous-direction
de la direction du budget,*
P. CHAVY

ANNEXES

ANNEXE I

COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Commune de Douvres (3).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Arbigny (2), Argis (1), Attignat (3), Bâgé-Dommartin (3), Bâgé-le-Châtel (3), Béréziat (1), Bourgen-Bresse (3), Bresse Vallons (2), Château-Gaillard (3), Cormoz (2), Courmangoux (3), Courtes (2), Foissiat (2), Garnerans (2), Gorrevod (1), Grièges (2), Jayat (3), Massieux (2), Meillonas (2), Meximieux (2), Montrevel-en-Bresse (2), Perrex (2), Priay (2), Reyrieux (1), Saint-André-de-Corcy (2), Saint-Didier-d'Aussiat (2), Saint-Didier-sur-Chalaronne (2), Saint-Étienne-du-Bois (2), Saint-Étienne-sur-Chalaronne (3), Saint-Étienne-sur-Reyssouze (3), Saint-Germain-sur-Renon (1), Saint-Jean-le-Vieux (2), Saint-Jean-sur-Reyssouze (2), Saint-Jean-sur-Veyre (2), Saint-Julien-sur-Veyre (1), Saint-Nizier-le-Bouchoux (2), Saint-Sulpice (1), Sermoyer (1), Val-Revermont (2), Valserhône (2), Vandeins (2), Villette-sur-Ain (1), Villieu-Loyes-Mollon (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Béard-Géovreissiat (1), Beaupont (2), Bohas-Meyriat-Rignat (2), Boisse (La) (1), Brion (2), Chavannes-sur-Reyssouze (1), Confrançon (2), Curciat-Dongalon (2), Domsure (2), Fareins (2), Injoux-Génissiat (1), Jassans-Riottier (2), Malafretaz (2), Marsonnas (2), Montmerle-sur-Saône (2), Reyssouze (1), Saint-Bernard (2), Saint-Denis-lès-Bourg (2), Saint-Julien-sur-Reyssouze (2), Saint-Martin-du-Mont (1), Serrières-sur-Ain (1), Tossiat (1), Tranclière (La) (1), Vernoux (1), Villereversure (2).

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Communes d'Acy (2), Cuffies (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Any-Martin-Rieux (1), Barzy-en-Thiérache (1), Beautor (1), Bohain-en-Vermandois (1), Bonneil (1), Buire (1), Capelle (La) (1), Chauny (1), Chigny (1), Crépy (2), Hautevesnes (1), Holnon (1), Landouzy-la-Ville (1), Marly-Gomont (1), Montescourt-Lizerolles (2), Nouvion-en-Thiérache (Le) (1), Saint-Gobain (2), Tergnier (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Charmel (Le) (2), Courboin (1), Courmont (1), Dhuys et Morin-en-Brie (1), Essises (1), Montheul (1), Montigny-lès-Condé (1), Montlevon (2).

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Communes de Chassenard (1), Saint-Léger-sur-Vouzance (3).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Montcombroux-les-Mines (2), Sorbier (3).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Abrest, Ainay-le-Château (3), Aubigny (2), Bagneux (2), Bègues (1), Bellenaves (5), Bézenet (2), Billy, Biozat, Bourbon-l'Archambault (4), Braize (3), Bresnay (2), Bressolles (4), Broût-Vernet (4), Cérilly (3), Chapeau (3), Charmeil, Châtel-de-Neuvre (2), Châtelperron (1), Chemilly (3), Chézy (3), Cindré (4), Cosne-d'Allier (3), Coulandon (3), Couleuvre (3), Créchy (2), Creuzier-le-Vieux, Cusset, Domérat (5), Droiturier (1), Espinasse-Vozelle, Étroussat (3), Fleuriel (2), Gannat, Gennetines (3), Haut-Bocage (3), Hauterive (4), Jaligny-sur-Besbre (3), Laféline (2), Lapalisse (3), Lételon (2), Louchy-Montfand (3), Lurcy-Lévis (3), Mayet-d'École (Le) (2), Meaulne-Vitray (3), Meillard (3), Meillers (4), Montaigu-le-Blin (3), Montluçon (5), Montoldre (4), Nades (1), Naves (3), Neuilly-le-Réal (3), Neuvy (3), Noyant-d'Allier (3), Paray-le-Frésil (2), Périgny (2), Poëzat (3), Prémilhat (3), Saint-Aubin-le-Monial (4), Saint-Bonnet-Tronçais (3), Saint-Didier-la-Forêt (4), Saint-Félix, Saint-Gérard-de-Vaux (3), Saint-Menoux (3), Saint-Pourçain-sur-Sioule (3), Saint-Yorre, Saulcet (3), Saulzet, Serbannes, Souvigny (3), Target (1), Taxat-Senat (4), Thionne (3), Treteau (3), Trézelles (4), Tronget (3), Vaux (5), Venas (3), Vilhain (Le) (3).

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Communes de Bidon (1), Meysse (3), Saint-Marcel-d'Ardèche (2), Saint-Remèze (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Andance (2), Beauchastel (1), Peaugres (1), Saint-Péray (3), Soyons (3), Vernoux-en-Vivarais (2).

DÉPARTEMENT DES ARDENNES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Arnicourt (1), Artaise-le-Vivier (1), Ayvelles (Les) (1), Barby (1), Bazeilles (2), Belleville-et-Châtillon-sur-Bar (1), Carignan (2), Chardeny (1), Charleville-Mézières (2), Chaumont-Porcien (1), Corny-Machéroménil (1), Dommery (1), Exermont (1), Faissault (1), Fléville (1), Francheval (1), Francheville (La) (1), Givry (1), Lumes (1), Nouart (1), Osnes (1), Quatre-Champs (1), Rethel (1), Rocquigny (1), Saint-Jean-aux-Bois (1), Senuc (1), Signy-l'Abbaye (1), Sorcy-Bauthémont (1), Tailly (1), Vandy (1), Vouziers (1), Warcq (2).

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Lignières (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Auxon (3), Avreuil (1), Balignicourt (1), Bordes-Aumont (Les) (3), Bouranton (1), Brienne-le-Château (1), Chessy-les-Prés (1), Clérey (1), Croûtes (Les) (1), Dienville (2), Eaux-Puiseaux (1), Épothémont (1), Fresnoy-le-Château (2), Laubressel (1), Loge-aux-Chèvres (La) (1), Louptière-Thénard (La) (1), Lusigny-sur-Barse (2), Magnant (2), Marolles-lès-Bailly (2), Marolles-sous-Lignières (2), Metz-Robert (1), Montaulin (1), Montigny-les-Monts (3), Montmorency-Beaufort (1), Montreuil-sur-Barse (2), Pel-et-Der (1), Petit-Mesnil (3), Piney (1), Précly-Saint-Martin (1), Radonvilliers (2), Rouilly-Saint-Loup (1), Rumilly-lès-Vaudes (1), Ruvigny (1), Saint-Julien-les-Villas (1), Saint-Léger-sous-Brienne (1), Saint-Parres-aux-Tertres (2), Troyes (2), Vendeuvre-sur-Barse (1), Vendue-Mignot (La) (2), Verrières (2), Villemorien (1), Villeneuve-au-Chêne (La) (1), Villiers-sous-Praslin (2), Vosnon (1).

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Sainte-Valière (4).

DÉPARTEMENT DU CANTAL

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Reilhac (2).

DÉPARTEMENT DU CHER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Ainay-le-Vieil (2), Aubinges (2), Augy-sur-Aubois (3), Bannay (3), Bannegon (2), Beddes (2), Belleville-sur-Loire (3), Bengy-sur-Craon (3), Boulleret (3), Bouzais (1), Bussy (3), Celle-Condé (La) (2), Charly (2), Châteaumeillant (3), Chaumont (3), Cogny (3), Colombiers (2), Cornusse (2), Couargues (3), Croisy (2), Crosses (3), Drevant (1), Étréchy (3), Flavigny (1), Germigny-l'Exempt (2), Guerche-sur-l'Aubois (La) (3), Herry (3), Ignol (2), Ineuil (4), Jussy-le-Chaudrier (2), Lantan (2), Léré (2), Marçais (4), Ménétréol-sous-Sancerre (2), Mornay-sur-Allier (3), Nérondes (3), Orcenais (5), Ourouer-les-Bourdelins (3), Rezay (4), Sagonne (3), Saint-Amand-Montrond (3), Saint-Bouize (2), Sainte-Solange (2), Saint-Georges-de-Poisieux (4), Saint-Hilaire-en-Lignières (3), Saint-Léger-le-Petit (3), Saint-Maur (2), Saint-Pierre-les-Bois (4), Saint-Pierre-les-Étieux (3), Saint-Satur (3), Sancoins (3), Saulzais-le-Potier (3), Sury-près-Léré (3), Thaumiers (3), Thauvenay (3), Touchay (4), Vereaux (1), Vernais (2), Vesdun (3), Vornay (1).

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Commune de Lamongerie (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Allasac (3), Brive-la-Gaillarde (3), Chapelle-aux-Saints (La) (3), Cosnac (3), Curemonte (1), Donzenac (3), Espartignac (1), Meyssac (2), Nespouls (1), Objat (3), Perpezac-le-Blanc (2), Puy-d'Arnac (2), Queyssac-les-Vignes (2), Sainte-Féréole (3), Saint-Hilaire-Peyroux (1), Saint-Pardoux-l'Ortigier (1), Sioniac (3), Ussac (3), Varetz (3), Vignols (2), Voutezac (3).

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Communes d'Allerey (2), Arnay-le-Duc (1), Chazilly (3), Clomot (1), Courban (1), Laignes (3), Massingy (1), Mavilly-Mandelot (1), Painblanc (2), Val-Mont (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Corroyer-la-Chapelle (1), Dijon, Grignon (3), Manlay (1), Marmagne (1), Massingy-lès-Semur (2), Millery (2), Montoillot (1), Pouilly-en-Auxois (3), Saint-Euphrône (1), Saint-Seine-l'Abbaye (1), Talant (2), Vic-sous-Thil (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Ahuy (2), Arc-sur-Tille (1), Aubigny-en-Plaine (1), Auville-sur-Saône (1), Bard-le-Régulier (1), Belleneuve (2), Bessey-lès-Cîteaux (3), Billey (1), Bligny-lès-Beaune (1), Bonnencontre (1), Boussélanges (1), Bretenière (2), Brochon (2), Champdôtre (1), Cheuge (1), Chevigny-en-Valière (1), Chevigny-Saint-Sauveur (2), Chivres (1), Chorey-lès-Beaune (1), Corberon (2), Corcelles-les-Arts (2), Corcelles-lès-Cîteaux (2), Ébaty (2), Épernay-sous-Gevrey (1), Féney (2), Flammerans (3), Fontaine-lès-Dijon (3), Glanon (1), Grosbois-lès-Tichey (1), Izeure (1), Labergement-Foigny (2), Labergement-lès-Seurre (2), Laperrière-sur-Saône (2), Levernois (2), Longecourt-en-Plaine (2), Marigny-lès-Reuillé (1), Merceuil (1), Meursanges (1), Montagny-lès-Beaune (1), Montmançon (2), Neuilly-Crimolois (2), Perrigny-lès-Dijon (3), Pouilly-sur-Saône (2), Quetigny (3), Rouvres-en-

Plaine (1), Ruffey-lès-Beaune (1), Saint-Bernard (1), Sainte-Marie-la-Blanche (1), Saint-Léger-Triey (1), Saint-Sauveur (2), Saint-Seine-en-Bâche (1), Tart (2), Trochères (2), Trouhans (1), Varois-et-Chaignot (2), Viévigne (1).

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Chéniers (1).

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Beauregard-de-Terrasson (2).

DÉPARTEMENT DU DOUBS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Communes de Gilley (1), Maîche (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Bournois (1), Châtillon-le-Duc (3), Cuse-et-Adrisans (1), Moncey (1), Moncley (1), Rougemont (3), Vieilley (2).

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Commune de Bâtie-Rolland (La) (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Communes de Montjoyer (2), Réauville (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Albon (1), Chabrillan (1), Grane (3), Laveyron (1), Montoisson (3), Mureils (1), Valence (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Clérieux (1), Saint-Paul-lès-Romans (1).

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Arcisses (1), Authon-du-Perche (2), Beaumont-les-Autels (2), Champrond-en-Perchet (1), Châteaudun (2), Cloyes-les-Trois-Rivières (2), Commune nouvelle d'Arrou (2), Fontaine-Simon (1), Luigny (1), Marolles-les-Buis (1), Miermaigne (2), Nogent-le-Rotrou (2), Puisaye (La) (1).

DÉPARTEMENT DU GARD

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Commune de Saint-Jean-du-Pin (3).

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Lignac, Tilly (2).

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Commune de Pont-de-Claix (Le) (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Châtenay (1), Châtonnay (1), Cour-et-Buis (1), Marcollin (1), Montseveroux (2), Roussillon (3), Saint-Clair-du-Rhône (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Agnin (1), Côtes-d'Arey (Les) (2), Isle-d'Abeau (L') (2), Saint-Romain-de-Jalionas (1).

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Blois (3), Saint-Gervais-la-Forêt (2), Saint-Sulpice-de-Pommeray (3), Vineuil (2).

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Chambœuf (1), Talaudière (La) (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Communes de Villars (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Briennon (2), Changy (2), Lentigny (3), Mably (3), Ouches (3), Pouilly-les-Nonains (3), Renaison (2), Saint-Alban-les-Eaux (1), Saint-Léger-sur-Roanne (2), Savigneux (3), Trelins (2), Villemontais (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Chalain-le-Comtal (2), Magneux-Haute-Rive (1), Nervieux (1), Parigny (2), Pouilly-sous-Charlieu (2), Saint-Germain-Lespinnasse (1).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Communes de Chadrac (1), Cussac-sur-Loire (1).

DÉPARTEMENT DU LOT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Cazals (1), Cœur de Causse (3), Cressensac-Sarrazac (3), Dégagnac (1), Gindou (1), Lavercantière (1), Montcléra (1), Uzech (1), Vigan (Le) (2).

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Bettancourt-la-Longue (1), Bligny (1), Chambrecy (1), Cheminon (2), Gueux (1), Vernancourt (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Arzillières-Neuville (1), Belval-en-Argonne (1), Bignicourt-sur-Saulx (1), Blaise-sous-Arzillières (1), Brandonvillers (1), Charmontois (Les) (1), Chaudefontaine (1), Drosnay (2), Faverolles-et-Coëmy (1), Germaine (1), Haussignémont (2), Margny (1), Mauraup-le-Montois (2), Nesle-la-Reposte (1), Noirlieu (1), Outines (3), Pargny-sur-Saulx (3), Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement (2), Saint-Eulien (1), Serriers (2), Vitry-en-Perthois (1).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Ceffonds (2), Graffigny-Chemin (1), Porte du Der (La) (3), Rives Dervoises (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Andilly-en-Bassigny (1), Arbigny-sous-Varennes (1), Audeloncourt (1), Bassoncourt (1), Bettancourt-la-Ferrée (3), Bologne (3), Celsoy (2), Chalindrey (2), Champigny-lès-Langres (1), Champsevraine (2), Chancénay (1), Changey (2), Chanoy (2), Châteauvillain (1), Daillecourt (1), Dampierre (2), Euffigneix (2), Eurville-Bienville (3), Fayl-Billot (2), Guyonville (1), Langres (1), Marcilly-en-Bassigny (2), Mathons (1), Merrey (2), Neuilly-l'Évêque (1), Nomécourt (1), Orbigny-au-Val (2), Pailly (Le) (2), Pierremont-sur-Amance (2), Planrupt (2), Poissons (2), Roches-sur-Marne (1), Rolampont (2), Saint-Thiébauld (3), Sarcey (1), Sommancourt (1), Soyers (2), Torcenay (2), Val-de-Meuse (2), Varennes-sur-Amance (1), Vecqueville (1), Verseilles-le-Haut (1), Viéville (1), Villiers-en-Lieu (3), Vouécourt (1).

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Ancemont (1), Ancerville (3), Bar-le-Duc (3), Baulny (1), Bonnet (2), Boureuilles (2), Chardogne (1), Claon (Le) (1), Cousances-les-Forges (1), Dannevoix (1), Doulcon (2), Étain (4), Foameix-Ornel (2), Futeau (1), Gesnes-en-Argonne (1), Islettes (Les) (2), Laheycourt (2), Loisey (1), Mognéville (3), Montzéville (1), Nixéville-Blercourt (2), Pierrefitte-sur-Aire (1), Pouilly-sur-Meuse (1), Réville-aux-Bois (1), Rouvres-en-Woëvre (1), Sasseville-sur-Meuse (1), Seuil-d'Argonne (2), Thierville-sur-Meuse (3), Verdun (3), Vittarville (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Belleville-sur-Meuse (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Azannes-et-Soumazannes (1), Baudonvilliers (2), Bouligny (2), Braquis (2), Fresnes-en-Woëvre (1), Génicourt-sur-Meuse (1), Gremilly (1), Léroutville (1), Morgemoulin (2), Pareid (1), Romagne-sous-les-Côtes (1), Troussey (1), Vigneulles-lès-Hattonchâtel (2), Woël (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Damloup (2), Douaumont-Vaux (1).

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Hombourg-Haut (1).

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Communes de Corbigny (3), Maux (3).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Alluy (2), Dommartin (2), Fermeté (La) (3), Machine (La) (3), Saint-André-en-Morvan (2), Saint-Saulge (2), Taconnay (1), Urzy (3), Vandenesse (2), Varzy (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Dampierre-sous-Bouhy (2), Germigny-sur-Loire (2), Langeron (3), Montambert (1), Pougny (3), Pougues-les-Eaux (3), Saincaize-Meauce (2), Saint-Germain-Chassenay (3), Saint-Pierre-le-Moûtier (3), Saint-Vérain (3).

DÉPARTEMENT DU NORD

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019*

Commune d'Aix-en-Pévèle (1).

DÉPARTEMENT DE L'OISE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Précý-sur-Oise (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Marest-sur-Matz (1), Villers-Saint-Genest (1).

DÉPARTEMENT DE L'ORNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Aube (1), Bellou-le-Trichard (1), Bretoncelles (1), Ceton (2), Chapelle-Montligeon (La) (1), Courgeon (1), Cour-Maugis sur Huisne (1), Hélop (1), Moutiers-au-Perche (1), Orgères (1), Rai (2), Rémalard en Perche (1), Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois (1), Saint-Germain-de-la-Coudre (2), Saint-Hilaire-sur-Erre (2), Saint-Nicolas-de-Sommaire (1), Saint-Pierre-la-Bruyère (1), Val-au-Perche (2), Valframbert (1).

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Haisnes (1).

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Communes d'Ambert (2), Issoire (3), Laps (3), Ravel (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Beauregard-Vendon (3), Chambaron sur Morge (3), Chaptuzat (2), Chauriat (3), Entraigues (3), Saint-Bonnet-lès-Allier (3), Saint-Laure (2), Thuret (2), Vertaizon (4).

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Franken (1), Gildwiller (1), Wattwiller (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Schlierbach (1).

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Courzieu (1), Échalas (1), Lancié (3), Savigny (2), Val d'Oingt (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Albigny-sur-Saône (1), Anse (2), Arnas (2), Belleville-en-Beaujolais (2), Bron (1), Chaponost (2), Charbonnières-les-Bains (2), Chassieu (2), Chazay-d'Azergues (2), Craponne (2), Curis-au-Mont-d'Or (1), Décines-Charpieu (1), Denicé (2), Écully (2), Francheville (2), Givors (2), Gleizé (2), Lachassagne (2), Limas (2), Limonest (2), Lucenay (2), Marcilly-d'Azergues (2), Meyzieu (2), Morancé (3), Poleymieux-au-Mont-d'Or (2), Porte des Pierres Dorées (2), Quincieux (2), Rillieux-la-Pape (1), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (2), Saint-Étienne-des-Oullières (1), Saint-Germain-Nuelles (3), Saint-Jean-des-Vignes (1), Saint-Julien (1).

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Arçonnay (1), Avezé (2), Breil-sur-Mérize (Le) (1), Conflans-sur-Anille (1), Dehault (1), Dollon (1), Ferté-Bernard (La) (1), Lavaré (1), Nogent-le-Bernard (3), Parigné-l'Évêque (1), Préval (1), Saint-Denis-des-Coudrais (1), Saint-Michel-de-Chavaignes (1), Saint-Ulphace (1), Villaines-la-Gonais (1), Villaines-sous-Lucé (1), Villeneuve-en-Perseigne (1).

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Morville-sur-Andelle (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Bellière (La) (2).

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Lesches (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Armentières-en-Brie (1), Bannost-Villegagnon (1), Bouleurs (1), Bussy-Saint-Georges (1), Carnetin (1), Cerneux (1), Champs-sur-Marne (2), Chauffry (1), Chaumes-en-Brie (2), Chelles (2), Chessy (2), Chevry-Cossigny (1), Conches-sur-Gondaire (1), Condé-Sainte-Libiaire (1), Coulommiers (2), Courpalay (1), Courtacon (2), Croissy-Beaubourg (2), Cuisy (1), Dampmart (1), Égreville (2), Fublaines (2), Gretz-Armainvilliers (1), Grisy-Suisnes (1), Guérard (1), Liverdy-en-Brie (1).

DÉPARTEMENT DES YVELINES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Noisy-le-Roi (1).

DÉPARTEMENT DU TARN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Albi, Ambres, Cunac, Fréjairolles, Giroussens, Lavaur, Lescure-d'Albigeois, Puygouzon, Saint-Agnan.

DÉPARTEMENT DU VAR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020*

Communes de Garde (La) (4), Toulon (3).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Hyères (4).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Communes de Beausset (Le) (4), Roquebrune-sur-Argens (2), Saint-Raphaël (2).

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Aubignan (3), Carpentras (2), Mazan (3), Pernes-les-Fontaines (3).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Val-d'Oire-et-Gartempe (2).

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020*

Communes de Beaumont (2), Beugnon (2), Gurgy (3), Héry (3), Magny (2), Provency (3), Saint-André-en-Terre-Plaine (2), Sainte-Colombe (1), Saint-Florentin (3), Val d'Ocre (Le) (3).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Auxerre (3), Beauvoir (2), Coulours (1), Escamps (2), Guillon-Terre-Plaine (2), Joigny (3), Neuvy-Sautour (3), Pourrain (3), Saint-Bris-le-Vineux (3), Soumaintrain (3), Tronchoy (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Belliole (La) (2), Brannay (2), Cerisiers (2), Charny Orée de Puisaye (3), Chéroy (1), Chevannes (3), Clérimois (Les) (2), Diges (3), Domats (3), Dracy (3), Flogny-la-Chapelle (3), Fontaines (2), Jouy (3), Lain (2), Lainsecq (3), Lalande (2), Levis (2), Montacher-Villegardin (2), Moutiers-en-Puisaye (2), Ouanne (3), Rogny-les-Sept-Écluses (3), Sainpuits (2), Savigny-sur-Clairis (3), Sementron (2), Sens (3), Sommechaie (3), Sougères-en-Puisaye (2), Vaudeurs (1), Vernoy (1), Villeneuve-la-Dondagre (1), Villiers-Saint-Benoît (3).

ANNEXE II

COMMUNES NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Champdor-Corcelles, Port.

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 20 août 2020*

Commune de Berzy-le-Sec.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Pargny-Filain.

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 15 novembre 2020*

Commune de Celle (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 24 novembre 2020*

Commune de Montvicq.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 14 décembre 2020*

Commune de Nassigny.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 17 décembre 2020*

Commune de Chevagnes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 18 décembre 2020*

Commune de Molinet.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Chamblet, Commentry, Garnat-sur-Engièvre, Moulins, Pouzy-Mésangy, Yzeure.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2020 au 29 octobre 2020*

Commune de Marcillat-en-Combraille.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 15 mai 2020 au 15 octobre 2020*

Commune d'Audes.

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 15 octobre 2020*

Commune de Lussas.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 5 novembre 2020*

Commune de Saint-Germain.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 15 novembre 2020*

Commune de Pradons.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Saint-Étienne-de-Fontbellon, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Michel-de-Chabrillanoux, Veyras.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 17 décembre 2020*

Commune de Lavilledieu.

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Airoux, Ajac, Antugnac, Aragon, Cassés (Les), Castelnaudary, Comigne, Fraisse-Cabardès, Issel, Labastide-d'Anjou, Lézignan-Corbières, Marquein, Mas-Saintes-Puelles, Montferrand, Moussoulens, Ouveillan, Peyrens, Pomarède (La), Saint-Hilaire, Souilhanel, Souilhe, Villegailhenc, Villeneuve-Minervois, Villepinte.

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Commune d'Aubin, Fouillade (La), Naucelle, Vabres-l'Abbaye.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Coudoux.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 17 novembre 2020*

Commune de Venelles.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 décembre 2020*

Commune de Rousset.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Commune d'Allauch, Berre-l'Étang, Fare-les-Oliviers (La), Gignac-la-Nerthe, Mallemort, Martigues, Mimet, Peypin, Port-de-Bouc, Roque-d'Anthéron (La), Saint-Mitre-les-Remparts, Septèmes-les-Vallons, Simiane-Collongue.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Bouc-Bel-Air.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 octobre 2020*

Commune d'Aix-en-Provence.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Fuveau, Pélissanne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Puy-Sainte-Réparate (Le).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 8 septembre 2020*

Commune d'Auriol.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Lançon-Provence, Marseille, Roquevaire.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 5 octobre 2020*

Commune de Bouilladisse (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 20 juin 2020 au 22 septembre 2020*

Commune de Fos-sur-Mer.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 11 septembre 2020*

Commune de Roquefort-la-Bédoule.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Peynier.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} septembre 2020 au 23 novembre 2020*

Commune de Saint-Victoret.

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 août 2020*

Commune d'Auberville.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Sainte-Honorine-du-Fay.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 2 octobre 2020*

Commune de Boulon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 3 janvier 2020 au 15 septembre 2020*

Commune de Touques.

DÉPARTEMENT DU CANTAL

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 1^{er} novembre 2020*

Commune d'Aurillac.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Angoulême, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Châteauneuf-sur-Charente, Saint-Michel.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 13 octobre 2020*

Commune de Balzac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 6 novembre 2020*

Commune de Saint-Ciers-sur-Bonnieure.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 10 décembre 2020*

Commune de Champagne-Mouton.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 18 décembre 2020*

Commune de Juignac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 21 décembre 2020*

Commune de Dirac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Champmillon, Couronne (La), Dignac, Jarnac, Louzac-Saint-André, Saint-Brice, Saint-Claud.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} février 2020 au 30 novembre 2020*

Commune de Linars.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mars 2020 au 14 septembre 2020*

Commune de Bréville.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 15 avril 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Empuré.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2020 au 10 octobre 2020*

Commune de Rouillet-Saint-Estèphe.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 30 août 2020*

Commune de Brie.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 31 août 2020*

Commune de Garat.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 15 septembre 2020*

Commune de Ruffec.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 18 septembre 2020*

Commune de Sireuil.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Fléac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 15 juin 2020 au 30 août 2020*

Commune de Champniers.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 31 août 2020*

Commune de Touvérac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Magnac-sur-Touvre, Mainzac, Ruelle-sur-Touvre.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 3 juillet 2020 au 7 août 2020*

Commune de Lessac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 15 juillet 2020 au 15 août 2020*

Commune de Julienne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 20 octobre 2020 au 27 octobre 2020*

Commune d'Ambernac.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 8 septembre 2020*

Commune de Clion.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020*

Communes d'Aumagne, Mazeray, Saint-Martial-de-Vitaterne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 15 novembre 2020*

Commune de Rouffiac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 novembre 2020*

Communes de Fontcouverte, Saint-Augustin.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 15 décembre 2020*

Communes de Chaniers, Saint-Simon-de-Bordes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Château-d'Oléron (Le), Chay (Le), Chermignac, Étaules, Genétouze (La), Lagord, Lorignac, Royan, Sablonceaux, Sainte-Gemme, Saintes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 7 janvier 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Bussac-sur-Charente.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mars 2020 au 28 octobre 2020*

Commune de Saint-Pierre-d'Oléron.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mars 2020 au 30 novembre 2020*

Communes de Breuillet, Clisse (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 1^{er} septembre 2020*

Commune de Saint-Georges-d'Oléron.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Varzay.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Saujon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Saint-Sulpice-de-Royan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 1^{er} septembre 2020*

Commune de Saint-Ciers-du-Taillon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Bourcefranc-le-Chapus.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 15 juin 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Ronde (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 20 juin 2020 au 22 septembre 2020*

Commune de Cabariot.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 21 juin 2020 au 20 septembre 2020*

Commune de Saint-Césaire.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 23 juin 2020 au 18 novembre 2020*

Commune de Chambon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 31 août 2020*

Commune de Saint-Georges-de-Didonne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Réaux sur Trèfle, Yves.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 2 octobre 2020*

Commune de Trizay.

DÉPARTEMENT DU CHER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Allouis, Assigny, Aubigny-sur-Nère, Barlieu, Berry-Bouy, Bourges, Brinon-sur-Sauldre, Bué, Chambon, Charentonnay, Châteauneuf-sur-Cher, Chaumoux-Marcilly, Civrav, Concressault, Cours-les-Barres, Ennordres, Farges-Allichamps, Feux, Foëcy, Fussy, Garigny, Genouilly, Groises, Gron, Humbligny, Jouet-sur-l'Aubois, Lissay-Lochy, Lunery, Lury-sur-Arnon, Mareuil-sur-Arnon, Marmagne, Marseilles-lès-Aubigny, Massay, Mehun-sur-Yèvre, Menetou-Râtel, Menetou-Salon, Méreau, Méry-sur-Cher, Montigny, Montlouis, Morogues, Noyer (Le), Pigny, Pondy (Le), Précy, Quantilly, Raymond, Saint-Caprais, Saint-Christophe-le-Chaudry, Saint-Doulchard, Sainte-Gemme-en-Sancerrois, Sainte-Montaine, Saint-Florent-sur-Cher, Saint-Georges-sur-Moulon, Saint-Germain-du-Puy, Saint-Hilaire-de-Court, Saint-Hilaire-de-Gondilly, Saint-Loup-des-Chaumes, Saint-Martin-d'Auxigny, Saint-Palais, Saint-Saturnin, Sancerre, Santranges, Savigny-en-Sancerre, Sévry, Sidiailles, Soye-en-Septaine, Sury-en-Vaux, Thénieux, Thou, Trouy, Vallenay, Venesmes, Vierzon, Vignoux-sous-les-Aix, Vignoux-sur-Barangeon, Villabon, Villecelin, Vouzeron.

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 novembre 2020*

Communes de Larche, Saint-Solve.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Bilhac, Saint-Pantaléon-de-Larche.

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mars 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Mosson.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 15 mars 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Saint-Rémy.

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020*

Commune d'Ahun.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Augères, Saint-Junien-la-Bregère, Saint-Martial-le-Vieux, Sous-Parsat, Vareilles.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 16 septembre 2020*

Commune de Trois-Fonds.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 1^{er} septembre 2020*

Commune de Saint-Julien-la-Genête.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes d'Azerables, Gouzon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 6 juillet 2020 au 31 décembre 2020*

Commune d'Aubusson.

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 novembre 2020*

Communes de Lacropte, Vergt.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 15 décembre 2020*

Commune de Force (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 24 décembre 2020*

Commune de Montazeau.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Allemans, Anliac, Annesse-et-Beaulieu, Bachellerie (La), Bassillac et Auberoche, Beaumontois en Périgord, Beaufouyet, Bergerac, Boisse, Boulazac Isle Manoire, Bourg-du-Bost, Brantôme en Périgord, Capdrot, Castels et Bézenac, Chalagnac, Champcevinel, Chancelade, Chapelle-Gonaguet (La), Château-l'Évêque, Cherveix-Cubas, Clermont-d'Excideuil, Coulounieix-Chamiers, Coursac, Coutures, Creysse, Daglan, Douze (La), Eymet, Farges (Les), Faux, Fleix (Le), Fonroque, Fougueyrolles, Fraisse, Grun-Bordas, Lamonzie-Saint-Martin, Lembras, Lempzours, Limeyrat, Lusignac, Manzac-sur-Vern, Mareuil en Périgord, Marsac-sur-l'Isle, Mauzens-et-Miremont, Mescoules, Meyrals, Minzac, Monbazillac, Monfaucon, Montferrand-du-Périgord, Montpeyrour, Montpon-Ménestérol, Nabirat, Nastringues, Neuvic, Paunat, Périgueux, Pomport, Pontours, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, Prigonrieux, Razac-sur-l'Isle, Saint-André-d'Allas, Saint-Astier, Saint-Capraise-d'Eymet, Saint-Crépin-d'Auberoche, Sainte-Croix, Sainte-Croix-de-Mareuil, Sainte-Foy-de-Belvès, Sainte-Orse, Saint-Étienne-de-Puycorbier, Saint-Front-sur-Nizonne, Saint-Georges-Blancaneix, Saint-Geyrac, Saint-Léon-sur-Vézère, Saint-Maime-de-Péreyrol, Saint-Martin-l'Astier, Saint-Médard-de-Mussidan, Saint-Michel-de-Double, Saint-Michel-de-Montaigne, Saint-Pardoux-de-Drôme, Saint-Pierre-de-Côle, Saint-Rémy, Saint-Romain-et-Saint-Clément, Saint-Sauveur-Lalande, Sarlat-la-Canéda, Sigoulès-et-Flaugeac, Simeyrols, Sorges et Ligueux en Périgord, Tamniès, Thenon, Tocane-Saint-Apre, Trélissac, Urval, Villeteureix.

DÉPARTEMENT DU DOUBS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Audincourt, Bondeval, Dampierre-les-Bois, Dannemarie-sur-Crête, Échenans, Ferrières-les-Bois, Grosbois, Issans, Larnod, Mandeure, Mazerolles-le-Salin, Montbéliard, Pouilley-les-Vignes, Rang, Rillans, Saint-Georges-Armont, Saint-Maurice-Colombier, Saint-Vit, Serre-les-Sapins, Solemont, Taillecourt, Vieux-Charmont.

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 août 2020*

Commune de Lachau.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 21 septembre 2020*

Commune de Rochebrune.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 15 décembre 2020*

Commune de Bénivay-Ollon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 17 décembre 2020*

Commune de Vercoiran.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mars 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Vassieux-en-Vercors.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 31 août 2020*

Commune de Poët-Sigillat (Le).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Châteauneuf-de-Bordette.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Mévouillon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 15 juillet 2020 au 15 août 2020*

Commune d'Arpavon.

DÉPARTEMENT DE L'EURE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 octobre 2020*

Commune de Vironvay.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 3 novembre 2020*

Commune d'Émalleville.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 2 décembre 2020*

Commune de Saint-Denis-le-Ferment.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 8 décembre 2020*

Commune de Thuit de l'Oison (Le).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Bois-Jérôme-Saint-Ouen, Évreux, Heubécourt-Haricourt, Vexin-sur-Epte.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mars 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Glisolles.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Saint-Sébastien-de-Morsent.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Jouy.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 novembre 2020*

Commune de Brou.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} décembre 2020*

Commune de Gallardon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 2 décembre 2020*

Commune de Mézières-en-Drouais.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 3 décembre 2020*

Commune de Luisant.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 7 décembre 2020*

Communes de Laons, Oinville-sous-Auneau.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 9 décembre 2020*

Commune de Lucé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 15 décembre 2020*

Commune de Santilly.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 21 décembre 2020*

Commune de Sorel-Moussel.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 29 décembre 2020*

Commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 décembre 2020*

Commune de Droue-sur-Drouette.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Alluyes, Amilly, Aunay-sous-Auneau, Barjouville, Bouglainval, Bourdinière-Saint-Loup (La), Chapelle-d'Aunainville (La), Châteauneuf-en-Thymerais, Chuisnes, Épernon, Escorpain, Favières, Gault-Saint-Denis (Le), Gilles, Gommerville, Gué-de-Longroi (Le), Illiers-Combray, Léthuin, Mainvilliers, Marchezais, Meslay-le-Vidame, Mignières, Pinthières (Les), Prudemanche, Villages Vovéens (Les), Vitray-en-Beauce.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} février 2020 au 1^{er} décembre 2020*

Commune de Guainville.

DÉPARTEMENT DU GERS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} octobre 2020*

Commune de Tournan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du
1^{er} janvier 2020 au 13 novembre 2020*

Commune de Gimont.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 novembre 2020*

Communes d'Auch, Sempesserre.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 10 décembre 2020*

Commune de Beaumarchés.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 11 décembre 2020*

Commune de Brugnens.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 16 décembre 2020*

Commune de Condom.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 17 décembre 2020*

Commune de Pujaudran.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 18 décembre 2020*

Commune de Goutz.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 20 décembre 2020*

Commune de Maupas.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 décembre 2020*

Commune de Crastes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Ardizas, Aubiet, Aujan-Mournède, Auradé, Aurimont, Bassoues, Beaupuy, Bédéchan, Bérault, Bernède, Berrac, Cahuzac-sur-Adour, Callian, Castéra-Lectourois, Castillon-Savès, Cazaux-Villecomtal, Cézan, Couloumé-Mondebat, Eauze, Endoufielle, Faget-Abbatial, Fleurance, Frégouville, Fustérouau, Gimbrède, Houga (Le), Isle-Bouzon (L'), Isle-Jourdain (L'), Juilles, Labarthète, Lasseube-Propre, Laveraët, Laymont, Lectoure, Ligardes, Lombez, Lupiac, Manas-Bastanous, Margouët-Meymes, Marsolan, Maurens, Mauvezin, Miramont-Latour, Mirande, Mirepoix, Montamat, Mouchan, Mouchès, Ordan-Larroque, Pébées, Peyrusse-Vieille, Polastron, Pouydraguin, Préchac-sur-Adour, Puysegur, Riguepeu, Romieu (La), Roquepine, Sabazan, Saint-Clar, Sainte-Radegonde, Saint-Lary, Saint-Loubes, Saint-Martin-d'Armagnac, Saint-Mont, Saint-Puy, Samatan, Saramon, Savignac-Mona, Ségoufielle, Seysses-Savès, Simorre, Taybosc, Terraube, Viella, Villefranche.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 2 janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Caillavet.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mars 2020 au 30 novembre 2020*

Commune de Castelnau-Barbarens.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Gondrin, Orbessan.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 décembre 2020*

Communes d'Aillas, Cavignac, Saint-Ferme.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Avensan, Bassens, Bazas, Bégadan, Bègles, Béguey, Bellefond, Blanquefort, Blasimon, Blaye, Bordeaux, Bouliac, Bouscat (Le), Cabanac-et-Villagrains, Canéjan, Cars, Cartelègue, Caumont, Cestas, Civrac-en-Médoc, Cleyrac, Coimères, Cours-les-Bains, Créon, Daignac, Espiet, Eyrans, Eysines, Fargues-Saint-Hilaire, Gajac, Gauriaguet, Giscos, Gours, Gradignan, Haillan (Le), Jau-Dignac-et-Loirac, Léognan, Lormont, Margaux-Cantenac, Margueron, Martillac, Mérignac, Monségur, Montagoudin, Montussan, Moulon, Nizan (Le), Parempuyre, Pessac, Pessac-sur-Dordogne, Pian-Médoc (Le), Pompignac, Porchères, Pout (Le), Pugnac, Puisseguin, Rauzan, Reignac, Riocaud, Roaillan, Ruch, Saint-André-de-Cubzac, Saint-Aubin-de-Branne, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Caprais-de-Bordeaux, Saint-Christophe-de-Double, Saint-Ciers-d'Abzac, Saint-Ciers-de-Canesse, Saint-Ciers-sur-Gironde, Saint-Denis-de-Pile, Sainte-Eulalie, Saint-Émilion, Saint-Germain-du-Puch, Saint-Hilaire-de-la-Noaille, Saint-Laurent-du-Bois, Saint-Maixant, Saint-Martin-de-Laye, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Pierre-de-Bat, Saint-Savin, Saint-Selve, Saint-Sulpice-de-Guilleraques, Saint-Sulpice-de-Pommiers, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Sallesbœuf, Savignac, Sendets, Sillas, Talence, Tresses, Val-de-Livenne, Val de Virvée, Villegouge, Villenave-d'Ornon, Yvrac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} février 2020 au 30 octobre 2020*

Commune de Lacanau.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Castries.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 15 octobre 2020*

Commune de Baillargues.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 20 octobre 2020*

Commune de Tour-sur-Orb (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 29 octobre 2020*

Commune de Cébazan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 octobre 2020*

Commune de Ganges.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 18 décembre 2020*

Commune de Roujan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Arboras, Aspiran, Capestang, Cruzy, Fabrègues, Lavérune, Magalas, Montouliers, Paulhan, Prades-sur-Vernazobre, Puech (Le), Valros, Villeneuve-lès-Maguelone, Villeveyrac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 6 janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Montpellier.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Nissan-lez-Enserune.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Jacou.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 4 novembre 2020*

Commune de Saint-André-de-Buèges.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Pégairolles-de-l'Escalette.

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} octobre 2020*

Communes de Montlevicq, Orsennes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 6 octobre 2020*

Commune de Mérigny.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 7 octobre 2020*

Commune de Nohant-Vic.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 8 octobre 2020*

Commune d'Argy.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 13 octobre 2020*

Commune de Saint-Hilaire-sur-Benaize.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 15 octobre 2020*

Commune de Val-Fouzon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 29 octobre 2020*

Commune de Mosnay.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Montipouret.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 4 novembre 2020*

Communes de Malicornay, Menetou-sur-Nahon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 10 novembre 2020*

Commune de Blanc (Le).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 12 novembre 2020*

Commune de Châtre-Langlin (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 15 novembre 2020*

Communes de Chouday, Saint-Aubin.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 19 novembre 2020*

Communes de Mers-sur-Indre, Reuilly.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 20 novembre 2020*

Communes de Déols, Ingrandes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 23 novembre 2020*

Commune de Sainte-Lizaigne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 24 novembre 2020*

Commune de Preuilly-la-Ville.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 26 novembre 2020*

Commune de Baraize.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 27 novembre 2020*

Communes de Chitray, Pont-Chrétien-Chabenet (Le).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 novembre 2020*

Commune d'Aize, Nuret-le-Ferron.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} décembre 2020*

Communes d'Arthon, Niherne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 4 décembre 2020*

Commune de Ségry.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 7 décembre 2020*

Commune d'Azay-le-Ferron.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 8 décembre 2020*

Communes de Baudres, Châtillon-sur-Indre.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 10 décembre 2020*

Commune d'Écueillé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 11 décembre 2020*

Commune d'Arpheuilles.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 13 décembre 2020*

Commune de Palluau-sur-Indre.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 15 décembre 2020*

Communes de Neuillay-les-Bois, Pêchereau (Le).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 17 décembre 2020*

Commune de Mâron.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 19 décembre 2020*

Commune de Heugnes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 décembre 2020*

Commune d'Ambraut.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Bélâbre, Buzançais, Chalais, Chapelle-Saint-Laurian (La), Cléré-du-Bois, Coings, Lacs, Langé, Lye, Mauvières, Moulins-sur-Céphons, Néons-sur-Creuse, Pérouille (La), Poulaines, Pruniers, Saint-Aigny, Saint-Christophe-en-Bazelle, Saint-Lactencin, Sauzelles, Thevet-Saint-Julien, Velles, Vernelle (La), Vicq-sur-Nahon.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Autrans-Méaudre en Vercors, Seyssins.

DÉPARTEMENT DES LANDES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Saint-Pierre-du-Mont.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 octobre 2020*

Commune de Bas-Mauco.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020*

Communes de Doazit, Labatut.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 23 novembre 2020*

Commune d'Angoumé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Hastingues, Saint-Barthélemy, Saint-Étienne-d'Orthe, Sarbazan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Castelner.

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 9 décembre 2020*

Commune de Pray.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Autainville, Billy, Bouffry, Chapelle-Montmartin (La), Châtillon-sur-Cher, Chitenay, Choue, Cour-Cheverny, Ferté-Saint-Cyr (La), Fortan, Fresnes, Gombergean, Gy-en-Sologne, Lancé, Marcilly-en-Beauce, Marolle-en-Sologne (La), Menars, Moisy, Morée, Mur-de-Sologne, Naveil, Neung-sur-Beuvron, Noyers-sur-Cher, Oisly, Pouillé, Prunay-Cassereau, Romorantin-Lanthenay, Saint-Amand-Longpré, Saint-Claude-de-Diray, Sainte-Anne, Saint-Laurent-des-Bois, Saint-Ouen, Saint-Viâtre, Sassay, Savigny-sur-Braye, Thoury, Tourailles, Tour-en-Sologne, Vendôme, Vievry-le-Rayé, Villefrancœur, Villeromain.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} février 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Lamotte-Beuvron.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mars 2020 au 30 novembre 2020*

Commune de Seur.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 24 septembre 2020*

Commune de Sasnières.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 25 septembre 2020*

Commune de Cellé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Villiers-sur-Loir.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 11 décembre 2020*

Commune de Villiersfaux.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 30 avril 2020 au 15 octobre 2020*

Communes de Crucheray, Lancôme.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2020 au 28 septembre 2020*

Commune de Seigy.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Mont-près-Chambord.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 31 août 2020*

Commune de Montrieux-en-Sologne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Villerable.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 1^{er} octobre 2020*

Commune de Boisseau.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Vallières-les-Grandes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 30 novembre 2020*

Commune de Villemardy.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Mer.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Communes de Couddes, Dhuizon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 15 octobre 2020*

Communes de Soings-en-Sologne, Theillay.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 15 novembre 2020*

Commune de Cheverny.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 novembre 2020*

Commune de Lignières.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 24 décembre 2020*

Commune de Noailly.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Commelle-Vernay.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Beaumont, Espalem, Frugerès-les-Mines.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Paulhac.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Saint-Nazaire.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Lusanger, Turballe (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 1^{er} septembre 2020*

Commune de Loireauxence.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 6 août 2020 au 12 août 2020*

Commune de Regrippière (La).

DÉPARTEMENT DU LOIRET

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Lailly-en-Val.

DÉPARTEMENT DU LOT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Baladou, Cassagnes, Castelnau Montratier-Sainte Alauzie, Condat, Labastide-Marnhac, Lissac-et-Mouret, Marminiac, Masclat, Mercuès, Montcuq-en-Quercy-Blanc, Pradines.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 10 septembre 2020*

Commune de Longuenée-en-Anjou.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 octobre 2020*

Commune de Bois d'Anjou (Les).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020*

Communes de Tiercé, Vernueil-le-Fourrier.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 9 décembre 2020*

Commune de Corzé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Angers, Avrillé, Baugé-en-Anjou, Beaucazoué, Beaufort-en-Anjou, Brissac Loire Aubance, Champtocé-sur-Loire, Chemillé-en-Anjou, Doué-en-Anjou, Erdre-en-Anjou, Feneu, Loire-Authion, Longué-Jumelles, Ménitré (La), Montsoreau, Noyant-Villages, Puy-Notre-Dame (Le), Saint-Barthélemy-d'Anjou, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Martin-du-Fouilloux, Soulaines-sur-Aubance, Soulaire-et-Bourg, Terranjou.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 24 décembre 2020*

Commune de Villers-aux-Bois.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Champguyon, Châtillon-sur-Morin, Meix-Saint-Epoing (Le).

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Bazolles, Brèves, Chitry-les-Mines, Limanton, Montapas, Pousseaux, Vignol

DÉPARTEMENT DU NORD

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2019*

Commune d'Esquelbecq.

DÉPARTEMENT DE L'OISE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 décembre 2020*

Commune de Fayel (Le).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Authueil-en-Valois, Laboissière-en-Thelle, Saint-Léger-aux-Bois.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Beaumont, Bouzel, Brassac-les-Mines, Ceyrat, Chanonat, Charbonnier-les-Mines, Lempty, Martres-sur-Morge, Nohanent, Nonette-Orsonnette, Roche-Blanche (La), Tauves, Varennes-sur-Usson.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Arrosès, Bardos, Bassussarry, Bidache, Bonnut, Bosdarros, Briscous, Burosse-Mendousse, Castetner, Conchez-de-Béarn, Corbère-Abères, Diusse, Gabat, Gan, Gayon, Hasparren, Laà-Mondrans, Lacq, Lahonce, Lasseube, Lembeye, Lescar, Loubieng, Monein, Mont-Disse, Mouguerre, Mourenx, Ozenx-Montestrucq, Rébénacq, Salies-de-Béarn, Sauvagnon, Urcuit, Urt, Villefranque.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 24 décembre 2020*

Commune de Sénac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Madiran, Peyrun.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Castelnau-Magnoac.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 24 septembre 2020*

Commune de Changé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 4 novembre 2020*

Commune d'Arthezé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 16 novembre 2020*

Commune de Savigné-l'Évêque.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 17 novembre 2020*

Commune de Notre-Dame-du-Pé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 23 novembre 2020*

Commune de Précigné.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 novembre 2020*

Commune de Teloché.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 21 décembre 2020*

Commune de Malicorne-sur-Sarthe.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 29 décembre 2020*

Commune de Bailleul (Le).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Champfleur, Chapelle-Saint-Aubin (La), Fresnay-sur-Sarthe, Juigné-sur-Sarthe, Louailles, Mayet, Sablé-sur-Sarthe, Saint-Vincent-des-Prés, Yvré-l'Évêque.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 31 août 2020*

Commune de Mans (Le).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 27 novembre 2020*

Commune de Lombron.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 novembre 2020*

Commune de Chérisay.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2020 au 15 novembre 2020*

Commune de Villaines-sous-Malicorne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 15 juillet 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Surfonds.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Minzier, Saint-André-de-Boège, Seyssel, Sillingy.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Bois-le-Roi, Écrennes (Les), Fontenailles.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mars 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Château-Landon.

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Hardecourt-aux-Bois, Longuevillette, Talmas.

DÉPARTEMENT DU TARN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Payrin-Augmontel.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Briatexte.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 10 novembre 2020*

Commune de Blaye-les-Mines.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 13 novembre 2020*

Commune de Sainte-Croix.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 19 novembre 2020*

Commune de Belcastel.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 23 novembre 2020*

Commune de Vielmur-sur-Agout.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 26 novembre 2020*

Communes de Peyregoux, Soual, Vénès.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 30 novembre 2020*

Commune de Montdurausse.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} décembre 2020*

Commune de Lagarrigue.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 3 décembre 2020*

Commune de Faussergues.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 15 décembre 2020*

Commune de Castanet.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 23 décembre 2020*

Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 28 décembre 2020*

Commune de Cahuzac-sur-Vère.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Andouque, Bernac, Busque, Cadalen, Carmaux, Castelnau-de-Lévis, Castres, Cestayrols, Cordes-sur-Ciel, Coufouleux, Fayssac, Fiac, Gaillac, Garrevaques, Garric (Le), Garrigues, Grazac, Jonquières, Labastide-de-Lévis, Labessière-Candeil, Labruguière, Lagrave, Lisle-sur-Tarn, Lugan, Magrin, Mirandol-Bournounac, Missècle, Monestiés, Montans, Montcabrier, Montels, Montvalen, Moulayrès, Mouzieys-Teulet, Orban, Penne, Puylaurens, Rabastens, Roquecourbe, Roquemaure, Roquevidal, Saint-Affrique-les-Montagnes, Sainte-Gemme, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Germier, Saint-Marcel-Campes, Saint-Sernin-lès-Lavaur, Saint-Urcisse, Saliès, Sémalens, Senouillac, Sequestre (Le), Sorèze, Teyssode, Tonnac, Valderiès, Villefranche-d'Albigeois, Villeneuve-lès-Lavaur, Viviers-lès-Lavaur, Viviers-lès-Montagnes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mars 2020 au 31 décembre 2020*

Commune de Puybegon.

DÉPARTEMENT DU VAR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 13 octobre 2020*

Commune de Pierrefeu-du-Var.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 20 octobre 2020*

Commune de Trans-en-Provence.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 2 novembre 2020*

Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Aups, Cannet-des-Maures (Le), Lorgues, Néoules, Solliès-Pont.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020*

Commune de Vidauban.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Taradeau.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2020 au 30 octobre 2020*

Commune de Verdière (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 10 septembre 2020*

Commune de Valette-du-Var (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 12 décembre 2020*

Commune de Crau (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020*

Commune d'Entrecasteaux.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Châteauneuf-de-Gadagne, Entraigues-sur-la-Sorgue, Flassan, Gargas, Gignac, Isle-sur-la-Sorgue (L'), Jonquières, Joucas, Lafare, Mormoiron, Robion, Saint-Pantaléon, Sérignan-du-Comtat, Travaillan, Vedène, Vitrolles-en-Lubéron.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Barre-de-Monts (La), Bernard (Le), Chaize-le-Vicomte (La), Chapelle-Thémer (La), Damvix, Falleron, Fontenay-le-Comte, Grues, Guérinière (La), Maillezais, Orbrie (L'), Rives de l'Yon, Roche-sur-Yon (La), Sainte-Hermine, Saint-Germain-de-Prinçay, Saint-Gervais, Saint-Hilaire-des-Loges, Saint-Martin-de-Fraigneau, Saint-Michel-en-l'Herm, Saint-Michel-le-Cloucq, Saint-Vincent-sur-Jard, Sigournais, Soullans, Talmont-Saint-Hilaire, Vendrennes.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 4 septembre 2020*

Commune de Saint-Brice-sur-Vienne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Saint-Junien.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 2 janvier 2020 au 24 novembre 2020*

Commune de Jourgnac.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 28 octobre 2020*

Commune de Chapelle-Vaupelteigne (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 26 novembre 2020*

Commune de Villefargeau.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 16 décembre 2020*

Commune de Noyers.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes d'Isle-sur-Serein (L'), Pontaubert, Sainte-Vertu.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mars 2020 au 31 août 2020*

Commune de Senan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mars 2020 au 15 septembre 2020*

Commune de Venouse.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 15 septembre 2020*

Commune de Sennevoy-le-Bas.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} avril 2020 au 19 octobre 2020*

Commune de Quenne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2020 au 30 novembre 2020*

Commune de Saint-Georges-sur-Baulche.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mai 2020 au 15 décembre 2020*

Commune de Perrigny.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 31 août 2020*

Commune de Marsangy.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juin 2020 au 31 octobre 2020*

Commune de Montigny-la-Resle.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 15 juin 2020 au 15 septembre 2020*

Commune de Branches.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 19 août 2020*

Commune de Paron.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} juillet 2020 au 31 août 2020*

Commune de Bleigny-le-Carreau.

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020*

Communes de Lachapelle-sous-Chaux, Sevenans.

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2019*

Commune de Ville-d'Avray.

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} septembre 2019 au 30 décembre 2019*

Commune de Presles.